

Bureau du 3 février 2003

Décision n° B-2003-1122

commune (s) : Charbonnières les Bains

objet : **Avenue Denis Delorme - Réfection des revêtements de chaussée et de trottoirs - Création d'îlots directionnels - Approbation d'un détail estimatif et d'un dossier de consultation des entrepreneurs - Appel d'offres ouvert - Individualisation de l'autorisation de programme**

service : Direction générale - Direction de la voirie

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 24 janvier 2003, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2002-0444 en date du 4 février 2002, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation.

La direction de la voirie communique au Bureau un détail estimatif et un dossier de consultation des entrepreneurs relatifs à la réfection des revêtements de chaussée et de trottoirs et à la création d'îlots directionnels, avenue Denis Delorme à Charbonnières les Bains.

Le Bureau a approuvé ce projet et individualisé l'autorisation de programme par décision n° B-2002-0891 en date du 14 octobre 2002.

Les travaux à réaliser consistent en :

- la réfection complète du revêtement de chaussée et ponctuellement de la structure de chaussée afin d'assurer la pérennité de la voie,
- la réfection de trottoirs entre le cimetière et le chemin du Clos des Sapins,
- la création de plusieurs îlots directionnels au droit des passages pour piétons ainsi qu'aux carrefours du chemin du Clos des Sapins, d'une part, et du chemin Louise Beckensteiner, d'autre part.

L'opération est estimée à 300 000 € TTC et comporterait les lots suivants :

- lot n° 1 : travaux de voirie,
- lot n° 2 : travaux d'assainissement pluvial,
- lot n° 3 : travaux de marquage et signalisation,
- lot n° 4 : fourniture de mobilier urbain,
- lot n° 5 : fourniture de pavés en granit,
- lot n° 6 : mission CSPS,
- lot n° 7 : plans de recollement,
- divers et imprévus ;

Vu ledit dossier de consultation des entrepreneurs ;

Vu les délibérations du Conseil n° 2001-0009 en date du 18 mai 2001 et n° 2002-0444 en date du 4 février 2002 ;

Vu sa décision n° B-2002-0891 en date du 14 octobre 2002 ;

Vu les articles 33, 39, 40 et 58 à 60 du code des marchés publics ;

DECIDE

1° - Accepte les présents détail estimatif et dossier de consultation des entrepreneurs, lesquels seront rendus définitifs.

2° - Arrête que :

a) - le lot n° 1 : voirie, sera traité par voie d'appel d'offres ouvert conformément aux articles 33, 39, 40 et 58 à 60 du code des marchés publics,

b) - les lots n° 2 à 7 seront réglés sur les marchés annuels des directions de la voirie, de l'eau et de la DSIT traités par voie d'appel d'offres ouvert et conclus à cet effet,

c) - les offres seront examinées et jugées par la commission permanente d'appel d'offres créée par la délibération n° 2001-0009 en date du 18 mai 2001.

3° - Autorise monsieur le président à accepter l'offre retenue pour valoir acte d'engagement et à signer le marché ainsi que tous les actes contractuels s'y référant dans la limite du crédit budgétaire affecté à l'opération.

4° - L'opération est inscrite à la programmation pluriannuelle d'investissement 2002-2007. Elle fait l'objet d'une modification de l'individualisation de l'autorisation de programme globale déplacements urbains - opération 0154 pour un montant de 300 000 € TTC selon le nouvel échéancier suivant : 150 000 € en 2003 et 150 000 € en 2004.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,